

**Établissement du calendrier 2025  
des séances ordinaires du conseil de la MRC**

**Avis public** est donné qu'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. 27.1 le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Le calendrier ci-après, adopté le 27 novembre 2024 par le conseil de la MRC de La Vallée-de-l'Or indique que les séances ordinaires de l'année 2025 auront lieu dans la salle du conseil du 42 place Hammond, à Val-d'Or, à compter de 11 h aux dates mentionnées ci-dessous :

***Date :***

- 15 janvier
- 19 février
- 19 mars
- 16 avril
- 21 mai
- 18 juin
- 20 août
- 17 septembre
- 22 octobre
- 26 novembre

DONNÉ À VAL-D'OR, ce 29 novembre 2024.

*Original signé*

Me Marie-Hélène Bastien  
Greffière